

SECTION 1 : Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise**1.1. Identificateur du produit**

Forme du produit : Mélange
Nom du produit : Blue Goop

1.2. Utilisations identifiées et pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées**1.2.1. Utilisations identifiées et pertinentes**

Spécifications d'utilisation : Industriel
industrielle/professionnelle Réservé à un usage professionnel
Utilisation de la substance/du mélange : Lubrifiant pour filetages

1.2.2. Utilisations déconseillées

Aucune information supplémentaire disponible

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche signalétique

Swagelok
29495 F.A. Lennon Drive
44139 Solon, OH - États-Unis
Tél. : +1 440 349 5600 - Fax : +1 440 519 3304
www.swagelok.com.fr

1.4. Numéro d'urgence

Numéro d'urgence : Infotrac : Amérique du Nord : +1 800 535 5053 ; International : +1 352 323 3500

SECTION 2 : Identification des risques**2.1. Classification de la substance ou du mélange**

Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP] – Mélanges/Substances : FDS dans l'UE après 2015 selon le règlement (UE) 2015/830, 2020/878 (REACH Annexe II)

Non classé

Effets physico-chimiques néfastes pour la santé humaine et l'environnement

Aucune information supplémentaire disponible

2.2. Éléments d'étiquetage

Étiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP] Étiquetage supplémentaire à afficher Classification(s) supplémentaire(s) à afficher

Étiquetage selon la directive 67/548/EEC ou 1999/45/EC**2.3. Autres risques**

Autres risques ne donnant pas lieu à classification : L'exposition au produit peut aggraver une maladie oculaire, cutanée ou respiratoire préexistante. Contient des substances qui sont des poussières combustibles. Si ces particules sont sèches et réussissent à s'accumuler, elles peuvent former des concentrations de poussières combustibles dans l'air, susceptibles de s'enflammer et de provoquer une explosion. Prendre les précautions nécessaires. L'inhalation de fumées provenant de la surchauffe du PTFE "TEFLON" peut provoquer la fièvre des fumées de polymères, une maladie temporaire ressemblant à la grippe avec de la fièvre, des frissons et parfois de la toux, d'une durée d'environ 24 heures.

Ne contient aucune substance persistante, bioaccumulable et toxique (PBT)/très persistante à fort potentiel de bio-accumulation (vPvB) au-delà de 0,1 % ; évaluation conforme à l'annexe XIII du règlement REACH

SECTION 3 : Composition et informations sur les composants**3.1. Substances**

Sans objet

3.2. Mélanges

Ce mélange ne contient aucune substance devant être mentionnée selon les critères définis dans la section 3.2 de l'annexe II du règlement REACH.

Blue Goop

Fiche de données de sécurité

Selon le règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH), modifié par le règlement (UE) 2020/878.

SECTION 4 : Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

- De manière générale : Ne jamais rien administrer par voie orale à une personne inconsciente. En cas de malaise, consulter un médecin (si possible, lui montrer l'étiquette).
- Après inhalation : Permettre à la personne affectée de respirer de l'air frais. Laisser la personne se reposer.
- Mesures de premiers soins après un contact avec la peau : Retirer les vêtements souillés, laver les parties exposées de la peau avec de l'eau et un savon doux puis rincer à l'eau chaude.
- Mesures de premiers secours après un contact avec les yeux : Laver immédiatement et abondamment avec de l'eau. Consulter un médecin si des douleurs, des clignements ou des rougeurs persistent.
- Après ingestion : Rincer la bouche. NE PAS faire vomir. Consulter un médecin en urgence.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

- Symptômes et effets : Non considéré comme dangereux dans des conditions d'utilisation normales.
- Symptômes/effets après inhalation : Une exposition prolongée peut provoquer une irritation. L'inhalation des produits de décomposition peut entraîner l'apparition de symptômes pseudo-grippaux, un phénomène appelé « fièvre des polymères ». Les symptômes sont les suivants : fièvre, toux et maux de gorge.
- Symptômes/effets après contact avec la peau : Une exposition prolongée peut provoquer une irritation cutanée.
- Symptômes chroniques : Aucun dans des conditions normales d'utilisation. Ce produit contient un composant qui a été fabriqué avec du formaldéhyde, ce qui peut libérer des traces de gaz de formaldéhyde dans l'application finale du produit. Le formaldéhyde est reconnu par l'État de Californie comme une cause de cancer.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

En cas d'exposition avérée ou suspectée, consulter un médecin. Si une consultation médicale est nécessaire, tenir à disposition l'emballage ou l'étiquette du produit.

SECTION 5 : Mesures de lutte contre les incendies

5.1. Fluides extincteurs

- Fluides extincteurs appropriés : Mousse. Poudre extinctrice. Dioxyde de carbone. Eau pulvérisée. Sable.
- Fluides extincteurs inappropriés : Ne pas utiliser de jet d'eau puissant.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou de son mélange

- Danger d'incendie : Bien que n'étant pas considéré comme inflammable, le produit est susceptible de se consumer à des températures élevées.
- Risque d'explosion : Le produit n'est pas explosif.
- Réactivité en cas d'incendie : Aucune réaction dangereuse ne se produira dans des conditions normales.
- Produits de décomposition dangereux en cas d'incendie : Oxydes de carbone (CO, CO₂). Oxydes d'azote. Acroléine. Formaldéhyde.

5.3. Conseils à l'intention des pompiers

- Mesures de précautions lors d'incendies : Faire preuve de prudence en combattant un incendie causé par des produits chimiques. En cas d'incendie, des fumées dangereuses seront visibles.
- Instructions pour les pompiers : Ne jamais pénétrer sur le lieu de l'incendie sans un équipement de protection adéquat, notamment une protection respiratoire. Utiliser de l'eau pulvérisée ou en brouillard pour refroidir les contenants exposés. Faire preuve de prudence en combattant un incendie causé par des produits chimiques. Éviter que l'eau utilisée pour lutter contre l'incendie ne se répande dans l'environnement.
- Protection pour combattre un incendie : Ne jamais pénétrer sur le lieu de l'incendie sans un équipement de protection adéquat, notamment une protection respiratoire.

Section 6 : Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

6.1. Précautions individuelles, équipements de protection et procédures d'urgence

- Mesures générales : Éviter tout contact avec la peau et les yeux.

6.1.1. Pour les non-secouristes

- Consignes en cas de situation critique : Évacuer le personnel non indispensable.

6.1.2. Pour les secouristes

- Équipement de protection : Pourvoir l'équipe de nettoyage d'une protection adéquate.
- Consignes en cas de situation critique : Ventiler la zone.

6.2. Précautions environnementales

Empêcher le déversement dans les égouts et les réseaux de distribution publique d'eau. Avertir les autorités si le liquide pénètre dans les égouts ou les réseaux de distribution publique d'eau.

Blue Goop

Fiche de données de sécurité

Selon le règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH), modifié par le règlement (UE) 2020/878.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

- Pour le confinement : Contenir les déversements avec des digues ou des produits absorbants pour empêcher que le produit ne se répande dans les égouts et les cours d'eau.
- Méthodes de nettoyage : Éponger dès que possible le liquide déversé avec des matières solides inertes, telles que l'argile ou la terre à diatomées. Recueillir le produit répandu. Stocker à l'écart des autres matières.

6.4. Référence à d'autres sections

Voir la section 8. Contrôle de l'exposition et protection individuelle.

SECTION 7 : Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

- Autres dangers lors de l'utilisation : Lorsque la pâte sèche, l'accumulation et la dispersion de la poussière avec une source d'inflammation peuvent provoquer une explosion de poussière combustible. Maintenir les niveaux de poussière au minimum et suivre les réglementations applicables.
- Précautions à prendre pour une manipulation sans danger : Se laver les mains et les autres zones exposées avec un savon doux et de l'eau avant de manger, de boire ou de fumer, et avant de quitter le travail. Bien ventiler la zone de manipulation afin d'éviter la formation de vapeur.
- Mesures d'hygiène : Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Utiliser de bonnes pratiques d'entretien pendant le stockage, le transfert et la manipulation.

7.2. Conditions pour un stockage sans danger et incompatibilités éventuelles

- Conditions de stockage : Conserver uniquement dans le récipient d'origine, dans un endroit frais et ventilé, hors de la portée des enfants. Maintenir le récipient fermé lorsque le produit n'est pas utilisé.
- Produits incompatibles : Bases fortes. Acides forts. Oxydants forts.
- Matières incompatibles : Sources d'inflammation. Lumière directe du soleil.
- Zone d'entreposage : Stocker dans un endroit frais, sec et bien ventilé.

7.3. Utilisations spécifiques

Lubrifiant pour filetages Réservé à un usage professionnel.

SECTION 8 : Prévention de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

8.2. Contrôle de l'exposition

Équipement de protection individuelle :

Éviter toute exposition inutile.

Vêtements de protection :

Vêtements imperméables. Chaussures, bottes.

Protection des mains :

Porter des gants de protection.

Protection des yeux :

Porter des lunettes de protection contre les produits chimiques.

Protection de la peau et du corps :

Vêtements imperméables

Protection respiratoire :

Si les limites d'exposition sont dépassées ou si une irritation est ressentie, un dispositif de protection des voies respiratoires homologué doit être porté. Si la ventilation est insuffisante, si l'atmosphère est pauvre en oxygène ou lorsque les niveaux d'exposition ne sont pas connus, porter un dispositif de protection des voies respiratoires homologué.



Blue Goop

Fiche de données de sécurité

Selon le règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH), modifié par le règlement (UE) 2020/878.

Autres informations :

Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.

SECTION 9 : Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques de base

État physique	: Liquide
Apparence	: Pâte bleue
Couleur	: Incolore
Odeur	: Inodore
Seuil olfactif	: Aucune donnée disponible
pH	: Aucune donnée disponible
Vitesse relative d'évaporation (acétate de butyle = 1)	: Aucune donnée disponible
Point de fusion	: Aucune donnée disponible
Point de congélation	: Aucune donnée disponible
Point d'ébullition	: Aucune donnée disponible
Point d'éclair	: Aucune donnée disponible
Température d'auto-inflammation	: Aucune donnée disponible
Température de décomposition	: Aucune donnée disponible
Inflammabilité	: Ininflammable
Pression de vapeur	: Aucune donnée disponible
Densité relative de la vapeur à 20 °C	: Aucune donnée disponible
Densité relative	: Aucune donnée disponible
Densité	: 1,3
Solubilité	: Aucune donnée disponible
Coefficient de partage n-octanol/eau	: Aucune donnée disponible
Viscosité cinématique	: Aucune donnée disponible
Viscosité dynamique	: Aucune donnée disponible
Propriétés explosives	: Aucune donnée disponible
Propriétés oxydantes	: Aucune donnée disponible
Limites d'explosivité	: Aucune donnée disponible

9.2. Autres informations

SECTION 10 : Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Stable dans des conditions normales.

10.2. Stabilité chimique

Non établi.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Aucune dans le cadre d'une utilisation normale.

10.4. Situations à éviter

Lumière directe, température extrêmement élevée ou basse, et produits incompatibles.

10.5. Matières incompatibles

Acides forts. Bases fortes. Agents oxydants.

10.6. Produits de décomposition dangereux

La décomposition thermique génère des oxydes de carbone et d'azote. Acroléine. Formaldéhyde.

SECTION 11 : Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë (orale)	: Non classé
Toxicité aiguë (cutanée)	: Non classé
Toxicité aiguë (inhalation)	: Non classé
Corrosion ou irritation cutanée	: Non classé

Blue Goop

Fiche de données de sécurité

Selon le règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH), modifié par le règlement (UE) 2020/878.

Grave lésion oculaire ou irritation des yeux	: Non classé
Sensibilisation respiratoire ou cutanée	: Non classé
Mutagénicité des cellules germinales	: Non classé
Cancérogénicité	: Non classé
Reprotoxicité	: Non classé
STOT – exposition unique	: Non classé
STOT – exposition répétée	: Non classé
Risque d'aspiration	: Non classé
Effets nocifs potentiels sur la santé humaine et symptômes	: Selon les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

SECTION 12 : Informations écologiques

12.1. Toxicité

Dangereux pour le milieu aquatique, à court terme (aigu)	: Non classé
Dangereux pour le milieu aquatique, à long terme (chronique)	: Non classé

12.2. Persistance et dégradabilité

Blue Goop

Persistance et dégradabilité Non établi.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Blue Goop	
Potentiel de bioaccumulation	Non établi.

12.4. Mobilité dans le sol

Aucune information supplémentaire disponible

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Aucune information supplémentaire disponible

12.6. Autres effets nocifs

Informations supplémentaires : Éviter le rejet dans l'environnement.

SECTION 13 : Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Recommandations concernant l'élimination du produit/de l'emballage : Éliminer en toute sécurité conformément aux réglementations locales/nationales.

Écologie - déchets : Éviter le rejet dans l'environnement.

SECTION 14 : Informations concernant le transport

Conformément aux réglementations ADR / IMDG / IATA / ADN / RID

14.1. Numéro ONU

Numéro ONU (ADR)	: Sans objet
Numéro ONU (IMDG)	: Sans objet
Numéro ONU (IATA)	: Sans objet
Numéro ONU (ADN)	: Sans objet
Numéro ONU (RID)	: Sans objet

14.2. Nom d'expédition ONU

Nom d'expédition ONU (ADR)	: Sans objet
Nom d'expédition ONU (IMDG)	: Sans objet
Nom d'expédition ONU (IATA)	: Sans objet
Nom d'expédition ONU (ADN)	: Sans objet
Nom d'expédition ONU (RID)	: Sans objet

14.3. Classe(s) de risques liés au transport

ADR

Classe(s) de risques liés au transport (ADR) : Sans objet

Blue Goop

Fiche de données de sécurité

Selon le règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH), modifié par le règlement (UE) 2020/878.

IMDG

Classe(s) de risques liés au transport (IMDG) : Sans objet

IATA

Classe(s) de risques liés au transport (IATA) : Sans objet

ADN

Classe(s) de risques liés au transport (ADN) : Sans objet

RID

Classe(s) de risques liés au transport (RID) : Sans objet

14.4. Groupe d'emballage

Groupe d'emballage (ADR) : Sans objet

Groupe d'emballage (IMDG) : Sans objet

Groupe d'emballage (IATA) : Sans objet

Groupe d'emballage (ADN) : Sans objet

Groupe d'emballage (RID) : Sans objet

14.5. Risques pour l'environnement

Dangereux pour l'environnement : Non

Polluant marin : Non

Autres informations : Aucune information supplémentaire disponible

14.6. Précautions particulières pour l'utilisateur

- Acheminement par transport terrestre

Sans objet

- Acheminement par transport maritime

Sans objet

- Acheminement par transport aérien

Sans objet

- Acheminement par transport fluvial

Sans objet

- Acheminement par transport ferroviaire

Sans objet

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la Convention Marpol et au recueil IBC

SECTION 15 : Informations réglementaires

15.1. Réglementations et législation en matière de sécurité, de santé et d'environnement concernant la substance ou le mélange

15.1.1. Règlements de l'UE

Ne contient aucune substance visée à l'annexe XVII des restrictions du règlement REACH.

Ne contient aucune substance identifiée en vue d'une inclusion dans le règlement REACH.

Ne contient aucune substance visée à l'annexe XIV du règlement REACH.

15.1.2. Réglementations nationales

Allemagne

Référence réglementaire : Non classé selon la réglementation régissant les systèmes pour manipuler des substances dangereuses pour l'eau (AwSV).

Ordonnance sur les incidents dangereux (12. BImSchV) : N'est pas soumis à l'ordonnance sur les incidents dangereux (12.BImSchV).

Blue Goop

Fiche de données de sécurité

Selon le règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH), modifié par le règlement (UE) 2020/878.

Pays-Bas

SZW-lijst van kankerverwekkende stoffen : Aucun des composants n'est répertorié.
SZW-lijst van mutagene stoffen : Aucun des composants n'est répertorié.
SZW-lijst van reprotoxische stoffen – Borstvoeding : Aucun des composants n'est répertorié.
SZW-lijst van reprotoxische stoffen – Vruchtbaarheid : Aucun des composants n'est répertorié.
SZW-lijst van reprotoxische stoffen – Ontwikkeling : Aucun des composants n'est répertorié.

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été réalisée.

SECTION 16 : Autres informations

Autres informations : Aucune.

UE HZW noir et blanc

Ces informations sont fondées sur nos connaissances actuelles et sont destinées à décrire le produit uniquement en rapport avec les questions de santé, de sécurité et d'environnement. Elles ne doivent donc pas être interprétées comme apportant la garantie d'une quelconque propriété particulière du produit.